Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 5 mars 2012 portant application du I de l'article R. 314-50 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes autorisés à exercer une activité d'hébergement temporaire et pour lesdits établissements exerçant une activité de pôle d'activités et de soins adaptés ou d'unité d'hébergement renforcée

NOR : *SCSA1205535A*

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 314-2 à L. 314-7, R. 314-28, R. 314-29, R. 314-50, D. 312-8 et D. 312-9 ;

Vu l'arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévu l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles,

Arrête :

Art. 1er. – Le rapport d'activité des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes autorisés à exercer une activité mentionnée aux articles D. 312-8 et D. 312-9 du code de l'action sociale et des familles et des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes exerçant une activité de pôle d'activités et de soins adaptés ou d'unité d'hébergement renforcée comprend notamment un tableau de bord dont le contenu est fixé en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – La saisie des données par les établissements mentionnés à l'article 1er s'effectue au moyen d'un site internet de collecte. Celui-ci permet leur exportation et leur exploitation par les autorités mentionnées au *d* de l'article L. 313-3. Ces données font l'objet d'un renseignement du fichier national des établissements sanitaires et sociaux avant le 31 décembre 2012.

Art. 3. – Le tableau de bord est saisi durant la période du 14 mai au 13 juillet 2012 pour des données d'activité de l'année 2011.

Art. 4. – La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 mars 2012.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale
de la cohésion sociale,
S. Fourcade

ANNEXE

Questionnaire structure porteuse :

Caractéristiques de la structure			Modifications éventuelles	
Numéro FINESS :	A1			
Raison sociale :	A2		B2	
Adresse :	A3		B3	
Complément de distribution ou Boîte Postale :	A4		B4	
Code Postal : A5	Ville : A6		B5	B6
Libellé de la catégorie de l'établissement :	A7			
Signature d'une convention tripartite :	A8	○ oui ○ non		
Numéro SIRET :	A9			
Numéro FINESS de l'entité juridique :	A10			
Statut de l'entité juridique :	A11			
Adresse mail de contact pour le public :	A12			
Téléphone de l'établissement pour le public :	A13			
Adresse mail de contact de la personne responsable de la saisie :	A14			
Téléphone de la personne responsable de la saisie :	A15			
Qualité de la personne responsable de la saisie :	A16	○ 1- Directeur ○ 2- Personnel administratif ○ 3- Personnel soignant ○ 4- Autres		

			Modifications éventuelles
Capacité totale autorisée de l'établissement : *(nombre de places)*	A17		B17
Capacité totale installée de l'établissement : *(nombre de places)*	A18		B18

L'établissement dispose de places installées de :			
Hébergement permanent :	A19	○ oui ○ non	B19 ○ oui ○ non
Accueil de jour :	A20	○ oui ○ non	B20 ○ oui ○ non
Hébergement temporaire :	A21	○ oui ○ non	B21 ○ oui ○ non
PASA	A22	○ oui ○ non	B22 ○ oui ○ non
UHR	A23	○ oui ○ non	B23 ○ oui ○ non

A renseigner uniquement pour les établissements disposant d'un PASA et/ou d'une UHR

Option tarifaire : A24 ○ 1 - tarif global ○ 2 - tarif partiel

L'établissement bénéficie de l'usage d'une Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) : A25 ○ oui ○ non

L'établissement est sous tarification PATHOS (GMPS) : A26 ○ oui ○ non

Si oui, valeur du PMP : A27

Valeur du GMP : A28

L'établissement est sous convergence tarifaire : A29 ○ oui ○ non

Caractéristiques de l'activité accueil de jour

Modifications

Capacité totale d'accueil de jour autorisée
(nombre de places) au 31 décembre : **A1** ☐ **B1** ☐

Capacité totale d'accueil de jour installée
(nombre de places) au 31 décembre : **A2** ☐ **B2** ☐

Dans le cas où vous n'atteignez pas le seuil de places prévu dans le décret n°2011-1211 du 29 septembre 2011, vous avez l'intention de : **A3**
- ○ 1- solliciter une augmentation de capacité pour atteindre ce seuil
- ○ 2- pratiquer un regroupement avec d'autres structures (GCSMS, …)
- ○ 3- arrêter cette activité

Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ? **A4** ○ oui ○ non

Si oui, nombre de personnes inscrites à ce jour : **A39** ☐

Date effective d'ouverture de l'accueil de jour : **A5** ☐
format (jj/mm/aaaa)

Tarif hébergement journalier moyen de l'accueil de jour : **A58** ☐
(si 40 personnes ont été accueillies dans l'année, 18 au tarif journalier de 15 euros et 22 au tarif de 20 euros, le tarif journalier moyen sera de [(18x15)+(22x20)] / (18+22) = 17,75)

Tarif dépendance journalier des personnes :
- en GIR 1 et 2 : **A59** ☐
- en GIR 3 et 4 : **A60** ☐
- en GIR 5 et 6 : **A61** ☐

Pratique de fonctionnement de l'accueil de jour :
Locaux: (une seule réponse) **A7**
- ○ 1- Locaux non dédiés au sein d'un EHPAD ou d'un hôpital
- ○ 2- Locaux dédiés au sein d'un EHPAD ou d'un hôpital
- ○ 3- Locaux dédiés en dehors d'un d'EHPAD ou d'un hôpital

L'accueil de jour est-il itinérant? **A 40** ○ oui ○ non

Projet : l'accueil de jour est-il doté d'un projet d'établissement spécifique ? **A8** ○ oui ○ non

Partenariats : l'accueil de jour a-t-il des liens formalisés avec : *(plusieurs réponses possibles)*
- **A9** ☐ un ou des CLIC, réseaux gérontologiques, …
- **A10** ☐ un ou des services à domicile (SAD, SSIAD)
- **A11** ☐ un ou des établissements (EHPAD, hôpital…)
- **A12** ☐ une ou des associations d'usagers et de familles (France Alzheimer, …)

Dotation financière extra-légale du Conseil Général, dédiée aux places d'AJ (hors APA) : **A14** ○oui ○non
Si oui, Montant annuel global : **A15**

Dotation financière extra-légale autre, dédiée aux places d'AJ (CRAM, communes, financements privé **A16** ○oui ○non
Si oui, Montant annuel global : **A17**

Avez-vous mis en place une organisation des transports ? **A18** ○oui ○non
si oui :
quelle est l'organisation choisie *(plusieurs réponses possibles)* ?
A19 ☐ prise en charge des transports par l'accueil de jour (véhicule propre)
A20 ☐ transport confié à un prestataire extérieur
A21 ☐ dédommagement des familles pour les frais liés au transport de leurs proches

Montant des dépenses réelles 2011 de l'accueil de jour pour l'organisation des transports : **A22**

Montant des crédits reçus pour les transports en 2011 : de l'assurance maladie **A23**
du conseil général **A24**

Personnel de l'accueil de jour :
Personnels d'accompagnement et de soins dédiés aux usagers de l'acceuil de jour

		Nombre de personnes A	ETP B
Aide soignant	41		
AMP (aide Médi	42		
AVS (Auxiliaire	43		
Animateur	44		
Psychologue	45		
infirmier	46		
médecin coordo	47		
ergothérapeute	62		
psychomotricien	63		
ASH	64		
autres	48		
préciser :	A49		

Pour les accueils de jour avec un budget autonome seulement :

		Nombre de personnes A	ETP B
Direction	50		
Administration	51		
Autres	52		

Données d'activité

Nombre de places réellement ouvertes au public fin 2011 : **A25**

Nombre de jours d'ouverture autorisés par an : **A26**
(mentionné sur l'arrêté d'autorisation)

Nombre de journées réalisées dans l'année : **A27**
(somme des journées de présence des bénéficiaires)

dont nombre de journées réalisées par des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées : **A28**

Nombre de bénéficiaires différents accueillis dans l'année : **A29**
(nombre de personnes venues au moins 1 fois)

dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées : **A30**

Répartition par GIR des différentes personnes accueillies dans l'année (en nombre de personnes)

en GIR 1 et 2 : **A65**
en GIR 3 et 4 : **A66**
en GIR 5 et 6 : **A67**

Nombre de personnes ayant fréquenté l'accueil de jour durant une semaine d'activité : **A31**
(prendre la semaine du 5 au 11 décembre 2011 inclus)

dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées : **A32**

Répartition du nombre de journées de présence des personnes ayant fréquenté l'accueil de jour durant une semaine d'activité *(prendre la semaine du 5 au 11 décembre 2011 inclus)* :
(compter "1" même si la personne n'est pas restée la journée entière)

	Nombre de journées						
	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
	A33	B33	C33	D33	E33	F33	G33
Nbre de personnes							

Le nombre de journées de présence par semaine par bénéficiaire est-il plafonné ? **A34** ○ oui ○ non

si oui, quel est ce plafond (en nombre de jours, entre 1 et 6) ? **A35**

L'accueil en 1/2 journée est il possible? **A 53** ○ oui ○ non

L'accueil de jour est-il ouvert le week-end ? **A36** ○ oui ○ non

Nombre de jours d'ouverture par semaine **A 54**

L'accueil de jour a-t-il une activité à destination des aidants familiaux ? **A37** ○ oui ○ non
si oui, laquelle *(réponse libre)* :

A38

L'accueil de jour a-t-il une démarche de communication sur son territoire? **A 55** ○ oui ○ non
si oui, laquelle *(réponse libre)* :

A 56

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous vous confronter dans la gestion de l'accueil de jour (réponse libre)

A 57

Questionnaire pour l'hébergement temporaire en 2011

Caractéristiques de l'activité d'hébergement temporaire

		Modifications
Capacité totale autorisée d'hébergement temporaire *(nombre de places)* au 31 décembre :	A1	B1
Capacité totale installée d'hébergement temporaire *(nombre de places)* au 31 décembre :	A2	B2

Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ? A3 ○ oui ○ non

Date effective d'ouverture de l'activité d'hébergement temporaire : A4 *format (jj/mm/aaaa)*

Partenariats : pour le fonctionnement de ses places d'hébergement temporaire, la structure a-t-elle des liens formalisés avec :
(plusieurs réponses possibles)

- A5 ☐ un ou des CLIC, réseaux gérontologiques, …
- A6 ☐ un ou des services à domicile (SAD, SSIAD)
- A7 ☐ un ou des établissements (EHPAD, hôpital…)
- A8 ☐ une ou des associations d'usagers et de familles (France Alzheimer, …)

Pratiques de fonctionnement :

Le nombre de jours de présence par an en hébergement temporaire par résident est-il plafonné ? A9 ○ oui ○ non

si oui, quel est ce plafond (en nombre de jours, entre 1 et 366) ? A10

Projet : l'hébergement temporaire est-il doté d'un projet d'établissement spécifique ? A11 ○ oui ○ non

Un dispositif spécifique de préparation du retour à domicile a-t-il été mis en place ? A12 ○ oui ○ non

Tarif hébergement journalier moyen des personnes hébergées dans l'année : A13

(si 40 personnes ont été hébergées temporairement dans l'année, 18 au tarif journalier de 45 euros et 22 au tarif de 52 euros, le tarif journalier moyen sera de [(18x45)+(22x52)] / (18+22) = 48,85)

Tarif dépendance journalier des personnes :

en GIR 1 et 2 : A14
en GIR 3 et 4 : A15
en GIR 5 et 6 : A16

Dotation financière extra-légale du Conseil Général dédiée aux places d'HT (hors APA) : A18 ○ oui ○ non

Si oui, Montant annuel global : A19

Dotation financière extra-légale autre, dédiée aux places d'HT (CRAM, communes, financements privés…) : A20 ○ oui ○ non

Si oui, Montant annuel global : A21

Données d'activité de l'hébergement temporaire

Nombre de places réellement ouvertes au public exclusivement réservées à l'hébergement temporaire à la fin 2010 : **A22** ☐

Nombre de jours d'ouverture autorisés : **A23** ☐
(mentionné sur l'arrêté d'autorisation)
dont nombre de jours autorisés pour des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées : **A24** ☐

Nombre de journées réalisées dans l'année : **A25** ☐
(somme des jours de présence des bénéficiaires)
dont nombre de journées réalisées par des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées : **A26** ☐

Nombre total de personnes différentes accueillies durant l'année : **A27** ☐
(nombre total de personnes venues au moins 1 fois)
dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées : **A28** ☐

Répartition par GIR des différentes personnes accueillies dans l'année (en nombre de personnes)
en GIR 1 et 2 : **A39** ☐
en GIR 3 et 4 : **A40** ☐
en GIR 5 et 6 : **A41** ☐

Nombre total de séjours durant l'année : **A29** ☐
dont :
nombre de séjours d'une durée inférieure ou égale à 2 jours **A30** ☐
nombre de séjours d'une durée supérieure à 2 jours et inférieure ou égale à 1 semaine **A31** ☐
nombre de séjours d'une durée supérieure à 1 semaine et inférieure ou égale à 1 mois **A32** ☐
nombre de séjours d'une durée supérieure à 1 mois **A33** ☐

Durée de séjour la plus fréquente des malades d'Alzheimer *(2 choix possibles)* :
(indiquer 1 pour la durée de séjour la plus fréquente des 2, indiquer 2 pour la suivante)

durée de séjour inférieure ou égale à 2 jours **A34** ☐
durée de séjour supérieure à 2 jours et inférieure ou égale à 1 semaine **A35** ☐
durée de séjour supérieure à 1 semaine et inférieure ou égale à 1 mois **A36** ☐
durée de séjour supérieure à 1 mois **A37** ☐

Quelle a été ***la pratique principale*** des séjours d'hébergement temporaire en 2011 ?
(une seule réponse) **A38**
○ 1- des séjours programmés
○ 2- des séjours non programmés (urgence)

Certaines périodes de l'année sont-elles davantage sollicitées ? **A42** ○ oui ○ non
Si oui, lesquelles ? (plusieurs choix possibles)
A43 ☐ juillet
A44 ☐ aout
A45 ☐ hiver (de décembre à mars)
A46 ☐ autre (préciser) : ……
A47 ☐

Quels sont les motifs de recours les plus fréquents ? (2 choix possibles)
(indiquer 1 pour le motif le plus fréquent des 2, indiquer 2 pour le suivant)
A48 ☐ répit/relai de l'aidant non professionnel (dont vacances)
A49 ☐ sortie d'hospitalisation (dont SSR)
A50 ☐ hospitalisation de l'aidant
A51 ☐ inadaptation ou indisponibilité (travaux,…) du logement
A52 ☐ préparation à une entrée en hébergement permanent

Quelles sont les destinations de sortie de l'établissement les plus fréquentes ? (2 choix possibles)
(indiquer 1 pour le lieu le plus fréquent des 2, indiquer 2 pour le suivant)
A53 ☐ domicile de l'usager
A54 ☐ domicile d'un proche (non conjoint)
A55 ☐ hébergement permanent (EHPAD, foyer logement)
A56 ☐ hôpital (dont USLD)

L'hébergement temporaire a-t-il une démarche de communication sur son territoire? **A 57** ○ oui ○ non
si oui, laquelle *(réponse libre)* :
A 58 ☐

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous vous confrontez dans la gestion de l'hébergement temporaire (réponse libre)
A 59 ☐

Questionnaire pour les pôles d'activités et de soins adaptés (PASA)

		mois A	année B
Date d'ouverture effective du PASA	6		
Date de labellisation	7		

Nombre de places du PASA — A8

Une subvention au titre du plan d'aide à l'investissement de la CNSA (PAI) a-t-elle été attribuée pour le PASA? — A9 — ○oui ○non

Si Oui : Montant ? En € (Dans le cas où le montant dédié au PASA ne peut être identifié : ne rien saisir comme montant) — A10

Au titre de quelle année ? — A11

A - File active des résidents

File active des résidents du PASA (nombre de bénéficiaires différents accueillis en 2011) : — A12

		Nombre A	Âge moyen B
Femmes :	13		
Hommes :	14		

MMS moyen à l'admission au sein du PASA : — A15

NPI-ES : - moyenne des scores F*G (fréquence (F) multipliée par gravité (G), maximum 12 items) à l'admission au sein du PASA : — A16

- moyenne **du** score le plus élevé (FxG) pour l'item comportemental le plus important par bénéficiaire : — A5

Nombre de résidents du PASA (file active) selon la nature des troubles : (Au sens des critères d'admission basés sur l'inventaire Neuropsychiatrique (NPI-ES))

- Nombre de résidents souffrant de troubles perturbateurs — A17
- Nombre de résidents souffrant de troubles non perturbateurs — A18

Répartition des résidents par diagnostic :

1 seul diagnostic par résident pour l'ensemble des résidents de la file active		Nombre de résidents
- Maladie d'Alzheimer	A19	
- Maladie apparentée et démence vasculaire	A20	
- Psychose	A21	
- Diagnostics non posés	A22	

Nombre de résidents accueillis dans le PASA dans l'année et traités (ayant eu au moins deux prescriptions de ce type de médicament dans l'année) par :

- Antidémentiels	A23	
- Antidépresseurs	A24	
- Hypnotiques	A25	
- Anxiolytiques	A26	
- Neuroleptiques	A27	
- Aucun traitement psychotrope sédatif (anxiolytiques, neuroleptiques)	A28	

B - Fonctionnement du PASA

B1 - Typologie du PASA

PASA éclaté ? **A29** ○ oui ○ non

Les bénéficiaire du PASA proviennent-ils
- de l'établissement porteur ? **A3** ○ oui ○ non
- d'autres établissements **A4** ○ oui ○ non

Surface totale intérieure du PASA (en m2) : **A30** ____

Surface extérieure (jardin, terrasse, y compris cour et jardin intérieur) en m2 : **A31** ____

Nombre de jours d'ouverture par semaine (de 0,5 à 7) **A32** ____

Plage horaire maximum :
- d'ouverture du PASA (le plus tôt) **A33** ____
- de fermeture du PASA le plus tard) **A34** ____

Sécurisation du PASA **A35** ○ oui ○ non

par quels moyens (Plusieurs réponses possibles)

A36	○	digicode
A37	○	caméra
A38	○	fermeture à clé
A39	○	bracelet anti fugue
A40	○	surveillance du personnel

B2 - Activité

Parmi les activités proposées quelle est celle qui vous parait la plus adaptée à la prise en charge des résidents **A41**

B3 - Sorties du PASA

Nombre de sorties du PASA dans l'année : **A42** ____

Motifs de sorties du PASA (en nombre de résidents) :

- Perte d'autonomie motrice	**A43**	
- Réduction des troubles du comportement	**A44**	
- Aggravation des troubles du comportement (passage de troubles modérés à sévères)	**A45**	
- Décès	**A46**	
- Autres	**A47**	

Préciser : **A48**

Nombre de sorties (hors décès) selon la destination :

- Autre unité du même EHPAD/USLD	**A49**
- Autre EHPAD/USLD	**A50**
- Etablissements psychiatriques	**A51**
- Domicile	**A52**

B4 - Répartition des effectifs par type de professionnels :

ETP faisant fonctionner le PASA

Type		Budget Soins ETP réels A	Budget Dépendance ETP réels B	Nombre total de personnes C
Ergothérapeuthe	53			
Psychomotricien	54			
ASG	55			
AS / AMP (non formés ASG)	56			
Médecin coordonnateur	57			
Psychologue	58			
Autre(s) personnel(s) non financé(s) dans le cadre du PASA	59			

B5 - Moyens financiers

Montant de la dotation supplémentaire à la dotation au GMPS allouée au titre du PASA en 2011, en € : **A60** ____ €

Questionnaire pour les unités d'hébergement renforcées (UHR)

Nombre de places de l'UHR	A6		
		mois A	année B
Date d'ouverture effective de l'UHR	7		
Une subvention au titre du plan d'aide à l'investissement de la CNSA (PAI) a-t-elle été attribuée pour l'UHR?	A8	○oui ○non	
Si Oui : Montant ? Dans le cas où le montant dédié à l'UHR ne peut être identifié : ne rien saisir comme montant	A9		
Au titre de quelle année :	A10		

A - Les résidents de l'UHR

Nombre de résidents pris en charge durant l'année 2011	A11	

Pour l'ensemble des résidents accueillis dans l'UHR en 2011 (= file active) :

		Nombre A	âge moyen B
Femmes :	12		
Hommes :	13		
MMSE moyen	A14		
Nombre de MMSE inférieur à 15	A15		
NPI-ES : - moyenne des scores F*G (fréquence (F) multipliée par gravité (G), maximum 12 items) à l'admission au sein de l'UHR :	A16		
- moyenne du score le plus élevé (FxG) pour l'item comportemental le plus important par résident	A5		
Durée moyenne de séjour par résident dans l'UHR exprimée en mois :	A17		

Répartition des résidents par diagnostic :

1 seul diagnostic par résident pour l'ensemble des résidents de la file active		Nombre de résidents
- Maladie d'Alzheimer	A18	
- Maladie apparentée et démence vasculaire	A19	
- Psychose	A20	
- Diagnostics non posés	A21	

Nombre de résidents accueillis dans le UHR dans l'année et traités
(ayant eu au moins deux prescriptions de ce type de médicament dans l'année) par :

- Antidémentiels	A22	
- Antidépresseurs	A23	
- Hypnotiques	A24	
- Anxiolytiques	A25	
- Neuroleptiques	A26	
- Aucun traitement psychotrope sédatif (anxiolytiques, neuroleptiques)	A27	

B - Sorties définitives de l'UHR

Nombre de sorties définitives de l'UHR dans l'année — A28

Nombre de sorties selon la modalité (en nombre de résidents) :

- Perte d'autonomie motrice — A29
- Réduction des troubles du comportement pendant une période continue d'au moins 1 mois — A30
- Aggravation des troubles du comportement ne permettant plus une prise en charge en UHR — A31
- Décès — A32
- Autres — A33

Préciser : A34

Nombre de sorties (hors décès) selon la destination :

- Autre unité du même EHPAD/USLD — A35
- Autre EHPAD/USLD — A36
- Etablissements psychiatriques — A37
- Domicile — A38

C - Répartition des effectifs par type de professionnels :

Type		Budget Soins ETP réels A	Budget Dépendance ETP réels B	Nombre de personnes C
IDEC	39			
Ergothérapeuthe	40			
Psychomotricien	41			
ASG	42			
AS/AMP (non formés ASG)	43			
Médecin coordonnateur	44			
Psychologue	45			
Autre(s) personnel(s) non financé(s) dans le cadre de l'UHR	46			

D - Partenariat(s)

Existence d'un partenariat — A47 ○ oui ○ non

Structure(s) concernée(s) par le partenariat :

- A48 Filière gériatrique
- A49 Equipe psychiatrique
- A50 UCC
- A51 Consultation mémoire
- A52 MAIA

E - Moyens financiers

Montant de la dotation supplémentaire à la dotation au GMPS allouée au titre de l'UHR en 2011 : A53

F - Typologie de l'UHR

Sécurisation de l'UHR — A54 ○ oui ○ non

par quels moyens (plusieurs réponses possibles)

- A55 ○ digicode
- A56 ○ caméra
- A57 ○ fermeture à clé
- A58 ○ bracelet anti fugue
- A59 ○ surveillance du personnel

Surface totale de l'UHR (en m2) : A60

dont superficie des parties communes (salles à manger, coins repas, salles d'activitées ...) A61

Surface extérieure (jardin, terrasse Y compris cour et jardin intérieur) en m2 A62